18e ANNEE. N° 923 PARAIT LE SAMEDI 22 Novembre 1902

# SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

## LE GACHIS

Pendant cinq longues heures la Chambre a discuté, hier, dans la plus grande confusion et aussi dans un vacarme de foire, la proposition Breton relative aux grandes commissions. Si bien qu'après avoir entendu une trentaine de députés défendre à la tribune les propositions les plus diverses, nos honorables eux-mêmes n'y comprenaient plus rien. En vain Bourgeois a cherché à plusieurs reprises à mettre un peu de clarté dans ce débat bien parlementaire.

Toutefois un résultat a été atteint. L'amendement Lauraine, qui n'était qu'un remaniement de la proposition Breton, a été rejeté par une majorité de vingt voix. Cet échec nous rend le régime des élections des commissions par les bureaux. Ce résultat quelque peu innatendu à quoi faut-il l'attribuer? Une feuille dévouée à la cause ministérielle laissait entendre hier soir avec quelque mécontentement qu' « une certaine intrigue n'est pas étrangère à ce résultat» Intrigue ?

Nous ne voyons pas bien. Mais si quelques radicaux ont lâché le « bloc » dans la circonstance, c'est que sans doute, ils ont été effrayés eux-mêmes par les conséquences du système qu'on leur proposait d'adopter. Peut-être aussi le gâchis dans lequel la Chambre a pataugé hier n'est-elle pas étrangère au rejet de la proposition Breton, et le vote d'hier n'est-il que le résultat de la confusion dans laquelle nos honorables se sont débattus hier.

Que l'échec infligé, hier, au projet Breton, ait été dû, d'ailleurs, à une intrigue ou à une méprise peu nous importe. Il suffit que le projet, dont les conséquences pourraient être si dangereuses, soit définitivement condamné.

Le gâchis a quelquefois du bon.

## LA MACHINE A VOTER

Les élections qui viennent d'avoir lieu aux Etats-Unis pour la constitution du Congrès et qui sont comme le prélude de l'élection présidentielle ont été marquées par un incident qui ne manque pas d'importance : l'apparition de la machine à voter !

On s'en est, parait-il, servi dans certains districts et le résultat a été jugé parfaitement satisfaisant.

La machine à voter dont on a fait usage ressemble, autant qu'on peut s'en faire une idée, aux distributeurs de chocolat et de bonbons en service sur nos avenues.

Le citoyen, quand il arrive dans la salle de vote et qu'on a dûment vérifié son identité, est mis en présence de la machine à voter. Cette machine comprend autant de boutons qu'il y a de candidats, et l'électeur n'a qu'à appuyer sur le bouton qui représente son candidat.

Un déclanchement se produit aussitôt dans la machine, et le vote qui vient d'être ainsi émis est automatiquement enregistré sur un petit cadran. Quand le scrutin est clos, on n'a qu'a regarder quel chiffre est inscrit sur le petit cadran, et on sait ainsi, dans l'espace de trois secondes, combien de voix chaque candidat a obtenues. Pas besoin de procéder a un dépouillement C'est très simple et très récréatif C'est même garanti par le gouvernement, et il n'y a pas une seule machine de vote qui se soit détraquée.

Si M. Combes voulait, aux prochaines élections, nous pourrions bien, nous aussi, avoir un petit joujou comme cela... Ce serait bien plus récréatif que de faire asseoir de braves citoyens à une table et de leur faire compter, compter des petits papiers, à la lumière d'une lampe à huile jusqu'à ce qu'ils n'en puissent plus...

## CONTRE LES ÉCRASEURS

Nous possédons déjà de nombreuses ligues. Il y en a à propos de tout et de rien : pour ou contre la repopulation, contre l'abus du tabac et pour la propagation de la tempérance ; les croix bleues et rouges se mêlent et bientôt il n'y aura plus un seul Français qui ne soit embrigadé dans quelqu'une de ces associations où l'initiative privée se collectivise malgré elle. Mais si nous avons pris aux races anglo-saxonnes l'un de leurs plus utiles instruments d'amélioration sociale, il est bien évident que nous ne savons pas encore nous en servir comme elles. Quoi qu'il en soit, une nouvelle ligue vient de naître. Saluons-là et si, comme tant d'autres, elle n'aboutit pas dans son but humanitaire, souvenons-nous qu'en quelques cas l'intention vaut le fait.

La nouvelle Ligue ne se propose rien moins que de refréner les abus de l'automobilisme. Elle sera la grande Association des Ecrasés contre les écraseurs Elle essayera de refréner les accès de véritable folie qui entraînent certains clubmen dans une effrayante course à la mort. Le vertige de la vitesse qui semble les entraîner, constitue un sérieux danger public, non seulement pour ceux d'entre eux qui en sont quelquefois victimes, mais surtout pour la masse innombrable de piétons, de pauvres diables dont les lamentables chairs écrabouillées gisent sur les routes de France. Le vêtement de peau de bête dont se recouvrent les chauffeurs n'est pas que symbolique, il concrète admirablement un état d'âme de sauvage. Ce n'est pas en matière d'automobilisme qu'il est permis d'appliquer le vieux dicton : L'habit ne fait pas le moine.

Il faut donc réagir. La nouvelle Ligue a dressé dans ce but un programme des plus encourageants : garantir la sécurité des des routes, concourir à la constatation dés délits, assurer la réparation du préjudice commis avancer au besoin les frais de

---

28

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL'

## ENFIN SEULE

**Troisième partie**

LE MARIAGE DE MISS AGATHE

III

De là à prévoir pour plus tard la folie, il y avait loin. Si toutes les femmes, et tous les hommes, à constitution imparfaite, à caractère aigri par le mal, trop enclins à laisser la voix des mauvais instincts prévaloir sur celle de la raison devaient fatalement tomber plus ou moins tôt dans la démence, la moitié, si ce n'est davantage, des édifices de France et d'ailleurs devrait être changée en hospice de fous.

Les cinq années que passèrent nos deux jeunes amies dans cette hospitalière maison furent cinq années de bonheur, dans la limite où l'humaine nature et les petits tracas journaliers le pemettent. On passait quelques mois à Londres, quelques mois à Paris, quelques semaines dans une station de bains à la mode.

La grande dame était avenante, affectueuse même pour une anglaise ; la jeune fille traitait sa « dame de compagnie» sur un pied de camaraderie aristocratique mais cordiale.

Quant à la « lingère chef », elle ne recueillait que respect de ses supérieurs, soumission de ses subordonnés et de ses soumissions de ses subordonnés et de ses camarades : Agathe autorisée par la maitresse de la maison, avait sut s'arranger, avec nn tact parfait, pour que sa sœur ne fût pos considérée comme une domestique, et qu'Adolphine savait aussi fort bien « conserver ses distances tances » en haut comme en bas.

La dame de compagnie était aimée, choyée, respectée de tous, dans la maison comme par les invités. On tarissait d'éloges sur sa complète égalité d'humeur sa réserve et sa dignité sauvegardées par une gaité sereine et une délicatesse sans cesse en éveil.

La situation des deux sœurs pouvait être caractérisée par cette boutade échappée à Adolphine un jour qu'elle se raisonnait après un des tours que lui jouait sa « personnalité mauvaise », un jour qu'elle avait eu un accée de misanthropie et de jalousie plus accentué : En somme, de quoi ai-je à me plaindre ? Je vis bien, sans souci. Agathe trône au salon, et moi... à la lingerie. Deux reines ! »

Etonnerons-nous quelqu'un en ajoutantque miss Agathe n'échappa pasa l'un des inèonvénients ordinaires de la position subalterne et spéciale qu'elle occuppait ? On devine sans doute ce que nous voulons dire.

Il se trouva plus d'un galantin, plus d'un désœuvré, pour tourner autour de la gracieuse et avenante dame de compagnie pour flaire de près une proie aléchant et qu'on pouvait croire facile à capturer.

Les chasseurs en furent pour leur poudre. Avec une dignité souriante, une ironie de bon goût au besoin une fermeté polie, elle sut remettre chacun à sa place, couper court à toutes les espérances frelatées. Peu parmi les évincés eurent le courage de devenir des ennemis, tant son adresse et sa jovialité furent efficaces.

Une seule proposition sérieuse lui fut faite.

**Louis des Iles.**

*(A suivre)*

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la *Correspondance de la Presse Départementale*

© VILLE DE SISTERON

justice aux sociétaires victimes d'accidents, etc. Comme on le voit, cela mérite quelque encouragement. Il serait temps que ce ne soit pas le lapin— pardon l'écrasé — qui ait toujours tort !

**Le Quotidien.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté. — Egalité. — Fraternité

**VILLE DE SISTERON**

## *ADJUDICATION*

*Des droits d'Octroi, des droits de Pesage et Mesurage, des droits d'Abatage pour les années 1903, 1904, 1905.*

Il sera procédé publiquement le Mardi 23 Décembre 1902 à 3 heures du soir en l'hôtel de ville de Sisteron, par le Maire, a l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur a titre de bail à ferme, des droit de l'octroi Municipal de la dite ville pour trois années consécutives qui commenceront le 1er Janvier 1903 pour finir le 31 Décembre 1905. Les droits sont établis sur boissons et liquides, Comestibles, fourrages, matériaux objets divers. La première mise a prix est fixée à : **Vingt huit mille fr.**
ci : **28.000 fr.**

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des Candidats auront obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication certificat d'admission sauf le recours au prefet. Aucune personne attachée à l'administration des contributions directes, aux administrations civiles, aux tribunaux en ayant une surveillance de juridiction quelconque sur l'administration de l'octroi ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages intérêts, être un adjudicataire ni associée de l'adjudicatire. Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques uns des objets compris au tarif.

Le même jour et de suite après l'adjudication précédente auront lieu les adjudications.

1o Des droits de Pesage et Mesurage
Mise à prix : **Mille francs.**
ci : **1.000**

2o Des droits d'abatage,
Mise à prix : **Huit cents francs**
ci : **800 fr.**

Les cahiers des charges, clauses et conditions de ces diverses adjudications sont déposés au secretariat de la Mairie où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront, Ils leur sera également fourni tous les renseignements qu'ils pourront desirer tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'octroi.

Fait à Sisteron le 1er Novembre 1902

Le Maire, Félix THELENE.

# CHRONIQUE LOCALE
## ET REGIONALE

### SISTERON

**Sainte-Cécile.** — Nos aimables touristes ont eu le nez creux de choisir dimanche dernier pour faire la fête. Un temps splendide les a favorisés et leur a permis d'exécuter un programme fort goûté du public. Le soir 70 membres actifs et honoraires assistaient au banquet presidé par M. Simonneau sous-préfet de Sisteron. Dans un discours très humoristique il a remercié la société de son dévouement et lui a promis son concours le plus actif. De chaleureux applaudissements ont remercié M. le sous-préfet de ses bonnes paroles. Un toast a été porté par M. Morère au nom des membres honoraires puis chansons et monologues ont commencé en attendant l'ouverture du Bal qui a été des plus animés.

Le lendemain, toujours par un ciel bleu, le saint-cécilon a été célébré au cabanon au milieu de la meilleure entente et de l'entrain le plus cordial.

**Concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes** — Un concours pour l'admission au surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu, les jeudi 18 et vendredi 19 décembre 1902, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 1er janvier 1902, sans infirmités, ayant 1m,54 au minimum.

Par exception peuvent concourir après 25 ans les candidats qui justifient de services dans l'administration des Postes et Télégraphes ou de services militaires.

Pour ces candidats, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des années de service sans pouvoir dépasser 30 ans.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste sera close en France le 4 décembre ; en Corse, en Algérie et en Tunisie, le 29 novembre 1902.

**Changement de domicile.** — M. Casagrande, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle que son cabinet est actuellement transféré : 13, *rue de Provence.*

**La Motte-du-Caire**

M. Massot, greffier du juge de Paix a été élu Conseiller d'Arrondissement contre M. Reymond. L'échec de ce dernier est une faute faite au bloc Hubbardisin. On prétend que ce ne sera pas la dernière.

### ÉTAT-CIVIL
*du 14 au 21 Novembre*

NAISSANCES

Pellegrin Rose Yvonne.
Reynaud Jean Elie.

MARIAGES

Entre M. Meysonnier Casimir conducteur des ponts et chaussés, avec Mlle Pons, Hortense, Thérèse.

Entre M. Casagrande Emidius chirurgien dentiste. avec Mlle Cussol, Agar Laure, Victoria.

DÉCÉS

Meunier, Marie, Louise, épouse de M. Thieux, Léonce, Alexandre, Pierre Docteur en Médecine.

**P.-L.-M**

*Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton etc, Billets d'aller et Retour famille valables 33 jours. Rédution nouvelles.*

Il est délivré, du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins 3 personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1e, 2e et 3e classes, pour les stations hivernales suivantes : Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphael-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes) le prix d'un billet simple pour la 3e personne, la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Les demandes de ces billets doivent être faite 4 jours au moins à l'avance, à la gare de départ.

**M. Rulland** prévient MM les cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN.**

**Avis. — Madame NER,** ayant acheté le *Grand Hôtel Vassail* et pris la direction de cette ancienne maison si avantageusement connue, cèderait son bazar des **Galeries Parisiennes**.

Pour traiter, s'adresser aux Galeries Parisiennes ou à l'hôtel Vassail.

Voir à la 4e page l'horaire des trains du service d'hiver.

**Marché d'Aix**
du 6 Novembre 1902

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bœufs limousins | 1 45 | à | 1 50 |
| — Gris | 1 37 | à | 1 42 |
| — Afrique | » »» | à | » »» |
| Moutons du pays | 1 89 | à | 1 92 |
| — gras | »» | à | » »» |
| — de Barcelonnette | » »» | à | » »» |
| — de Gap | 1 70 | à | » »» |
| Monténégro | » »» | à | » »» |
| — Espagnols | » »» | à | » »» |
| — Mètis | » »» | à | » »» |
| Moutons Africains | 1 79 | à | 1 79 |

# COURRIER DE LA MODE

La recherche et la variété dans les garnitures des robes et des vêtements est la caractéristique de la Mode. Des bandes et des groupes de plis, des straps, des biais, des ganses et des galons de broderie en grosse laine échevelées sur fond de drap, de velours, de panne, d'étamine, des dentelles, des paillettes, des effilés, des piqures, mais surtout mais partout de la passementerie et des panpilles. Ce renouveaux de faveur de la passementerie nous reporte loin en arrière, ce qui prouve bien que rien ne se crée, tout se recommence on peut le dire et encore mieux de la manche pagode. Les patients chercheurs qui viennent de retrouver le fameux labyrinthe de Crête, construit plus de trois mille ans avant notre ère ont mis à jour des fresques bien conservèes. Sur ces fresques des théories de femmes en robes à volants et manches pagodes. Plaisant détail ; Les belles d'Anoé, il y a presque deux mille ans se paraient de tours de cou en plume et en chenille de collorettes et d'empiècement gaufrés, plissés et pelès tout pareil aux notres ; leurs robes étaient d'un tissus semblable à nos satins brochés. Elles avaient aussi des miroirs de poche, de longue épingle d'or et de menues boite à poudre, Et toutes ces choses fragiles et jolie ont survécu à celles qui les ont portés ; elles se retrouvent intactes dans les tombeaux des patriciennes pour nous démontrer que la vie projette toujours les même franges dans des cadres différents.

Ceci prouve donc qu'il ne faut s'étonner de rien et s'attendre à toutes les rèsurections de forme. Mon Dieu pourvu qu'une dépravation de gout ne nous amène pas la crinoline et les paniera; Il faudrait presque avoir peur des conditions nouvelles de l'existence, les tramvays et Mètropolitain ne nous en faisaient toucher du doigt l'impossibilité.

A l'encontre de la saison d'été très peu d'or, un fil léger autour des motifs de broderie c'est tout.

**Ministére des Finances**

## CONVERSION
### DES RENTES DE 3 1/2 0/0

Il parait utile de rappeler aux porteurs de rentes 3 1/2 0/0 qui ont accepté la conversion que le trésor procède depuis le lundi 17 Novembre au paiement 1o de la bonification de 1 fr. par 3 fr. 50 de rente convertie et 2o du trimestre d'intérêts à courir sur le pied de 3 0/0 du 16 Novembre au 31 Décembre 1902. Ce paiement qui s'effectue en même temps que celui des arrérages au 16 Novembre 1902 a lieu : pour les rentes nominations la présentation du titre qui sera rendu au titulaire après avoir été estampillé : pour les rentes au porteur et mixtes contre remise du coupon 16 Février 1903.

Les inscriptions 3 1/2 0/0 au porteur et mixtes pourront être déposèes, en vue de l'échange contre de nouveaux titres 3 0/0 savoir.

Dans les départements à compter du 17 Novembre à Paris, à compter du 26 Novembre.

Les titres nominatifs seront échangés à compter du 1er avril 1903 au moment même du paiement des arrérages qui s'effectuera sur les nouveaux titres 3 0/0 Les promesses de rente qui seront remises aux rentiers en représentation des fractions non inscriptibles pourront être négociées directement aux caisses des comptables du trésor.

ÉTUDE
de Me Gaston BEINET, Avocat-Avoué
à Sisteron (Basses-Alpes)

# VENTE
## D'IMMEUBLES
### dépendant de Succession Bénéficiaire

Il sera procédé le MERCREDI 10 DECEMBRE mil neuf cent deux, a DEUX heures du soir, par devant M. ARNAUD, juge commis, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, au Palais de Justice à Sisteron, à la vente des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de Sigoyer, canton de la Motte, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

IMMEUBLES SIS A SIGOYER

PREMIER LOT

Corps de domaine sis au quartier de la Cabuyse et les Ouerts, en nature de labour, pré, bois et vague, avec Maison d'habitation et d'exploitation, y compris toutes attenances et dépendances, porté au cadastre sous les numéros 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 44 p, 85 p, 86 p, de la section A d'une contenance cadastrale approximative de treize hectares, un are, dix-sept centiares, confrontant dans son ensemble, du couchant Matheron et Bouchet, du midi le communal, du levant et du nord, Chaud Auguste.

Mise à prix : Mille francs,
ci . . . . . 1000 fr.

DEUXIEME LOT

Corps de domaine sis au quartier de la Biousse en nature de labour, bois et vague. porté au cadastre sous les numéros 29, 30, 31, 33, 34, 39 de la section B d'une contenance cadastrale approximative de vingt-deux hectares, 30 ares, 80 centiares, confrontant dans son ensemble, du couchant, Chevaly et Blanc, du midi Rolland, du levant Pons et Chaud, du nord le Communal.

Mise à prix : Mille francs,
ci . . . . . 1000 fr.

Ces immeubles dépendent de la succession bénéficiaire de M. DALMAS Pierre, en son vivant propriétaire domicilié et demeurant à Sigoyer.

Après la vente en détail des deux lots ci-dessus, il sera procédé à la vente en bloc sur la mise à prix formée par la réunion des adjudications partielles.

La vente en est poursuivie à la requête de la dame Thessalie MEGY, veuve de M. Pierre DALMAS, demeurant et domicilié à Sigoyer, agissant en qualité de légataire sous bénéfice d'inventaire dudit Pierre DALMAS, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Sisteron, le onze novembre mil neuf cent deux, enregistré.

Aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de Sisteron.

Sisteron, le 21 Novembre 1902.

L'avoué poursuivant la vente,

Gaston BEINET.

Dûment Enregistré.

© VILLE DE SISTERON

Étude de Me Charles Bontoux
Avocat-Avoué
à Sisteron (Basses-Alpes)

# PURGE

## d'Hypothèques Légales

D'un acte sous seing privé en date à la Motte du-Caire, du quinze septembre 1891 enregistré, il résulte que Frédéric GARCIN, propriétaire à la Motte, a acquis de Emile ROLLAND instituteur, demeurant et domicilié à Urtis du consentement de son épouse, une propriété inscrite au plan cadastral de la commune de la Motte sous le numéro 660 de la section A, confrontant du levant Lagarde et Richier, du couchant l'acheteur, du midi Gérard Xavier, du nord Jules Magnan, moyennant le prix de deux cents francs outre les charges ;

D'un autre acte sous seing privé en date à la Motte-du-Caire du dix-sept février 1893 enregistré, il résulte que le même Frédéric Garcin a acquis de Emile Rolland, instituteur à Urtis, du consentement de son épouse, toute une propriété labourable et arrosable située à la Motte au quartier de Rivaine inscrite sous le numéro 660 de la section A, confrontant, du nord Achard Casimir, à l'est Tolline Fortuné et Blanc Germain, au sud Burle Edouard et à l'ouest le chemin de grande communication numéro 1, moyennant le prix de six cents francs outre les charges ;

Copie collationnée de ces deux actes sous seings privés a été deposée au greffe du tribunal civil de Sisteron le trois novembre mil neuf cent deux et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié : 1° au sieur Emile Rolland, tuteur légal de ses enfants mineurs ; 2° à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Sisteron.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

C. BONTOUX.

---

*Le dessous est-il votre note?*

*Geneviève*

MARMEY

LYON, le 4 Avril 1902.
Messieurs. En 1896, ma fille Geneviève eut la fievre typhoïde ; pendant un mois elle fut entre la vie et la mort et c'est à grand'peine qu'elle en réchappa, mais dans quel état hélas ! les yeux cernés, le visage tout pâle, en proie à d'épuisants malaises, maux de tête fréquents, nuits agitées et souffrant d'une maladie de nerfs ; elle s'était complètement anémiée. Elle ne pouvait reprendre le dessus, son état faisait ma désolation. Cependant tout est pour le mieux maintenant ; elle est âgée de 12 ans 1/2 et si j'ai le bonheur de lui voir posséder une mine superbe indice de sa bonne santé, c'est parce que je lui ai fait prendre de l'Emulsion Scott, celle-ci l'a complètement guérie. Marmey, 55, rue Vauban.

Messieurs Delouche et Cie, Paris.

**La Fièvre Typhoïde** est une de ces terribles afflictions qui, laissant après elles une grande faiblesse, assombrissent tous les jours de votre existence Ce qui reste donc à faire après la typhoïde ou toute autre fièvre spécifique — toutes les fièvres affaiblissant la constitution du malade — c'est de régénérer, fortifier, reconstituer la santé. Ceci s'obtient au mieux — en toutes parties du pays aussi bien qu'à Lyon — en employant l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. L'Emulsion Scott déracine la faiblesse qui suit la fièvre avec une certitude, une célérité qui font plaisir à voir.

**L'Emulsion Scott** seule guérit : imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons *exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur*, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon mentionner ce journal en adressant 0 fr 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

---

**FOIN** d'excellente qualité à vendre. S'adresser au bureau du journal.

---

## GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Que de boniments la réclame n'a-t elle pas suscité pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente ? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir le nouveau bandage dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste-herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité. La nouvelle invention de M. J Glaser consiste en une ceinture sans ressort d'acier, plus de gêne ni de souffrances ; elle se porte jour et nuit sans fatigue, point de régime ni de traitement à suivre, porter cette ceinture c'est se guérir.

Parmi les nombreuses guérisons obtenues voici une lettre d'un vieillard, lui-même engageant les personnes atteintes de hernies de s'adresser à M. Glaser, cette lettre dit plus long que nous ne pourrions écrire.

Monsieur Glaser,

Je viens aujourd'hui vous remercier un peu tardivement et vous dire que je suis guéri de la hernie pour laquelle vous m'avez traité, il y a déjà quelques années. Je ne porte plus de bandage et je n'ai rien ressenti depuis plus de deux ans. Aussi j'engage les personnes atteintes de cette infirmité à s'adresser à vous et je vous autorise à publier ma lettre, dans l'intérêt de ceux qui souffrent de cette maladie

Signé : François ROBERT,
*adjoint au maire à Villers sur Saulnot p Héricourt (Haute Saône) le 14 Mars 1901*

M. Robert est âgé de 75 ans.

Nous faisons remarquer à nos lecteurs que l'honorable M. Robert autorise la publication de sa lettre et ce dans l'intérêt de ceux qui souffrent c'est un noble but de ce vieillard c'est pour la vérité, pour l'humanité. Aussi engageons-nous vivement les personnes atteintes de hernie de consulter M. Glaser en toute confiance à :

Manosque le 3 décembre, hôtel Pascal ; à Digne, le samedi 6 hôtel du Commerce à Sisteron le 7, hôtel Vassail.

**Demander le traité de la hernie gratis à M. J. Glaser à Héricourt (Haute-Saône).**

---

## A CÉDER DE SUITE

pour cause de décès
**Boucherie-Charcuterie**
*S'adresser au bureau du Journal*

---

## HUILES D'OLIVES -- SAVONS

Représentants dépositaires demandés pour le placement des huiles et savons Remises très avantageuses. Bonnes conditions et situation d'avenir.

Ecrire : *Th. LATIERE fabricant à Salon (Bouches-du-Rhône).*

---

**REPRÉSENTANTS** On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon fabricant, à Salon (B-du R)

---

## A LOUER

**Place de la Mairie**
**trés joli Logement au 3e étage**
S'adresser au bureau du Journal.

---

## SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE
MARSEILLE chez Monsieur GRA Cours Belzunce.
à AIX chez M. César MARTINET Cours Mirabeau
à TOULON, Chez Mme CASSARINI KIOSQUE PLACE D'ARME

---

## A CÉDER

pour cause de maladie
## SALON DE COIFFURE
**très bien situé**
*S'adresser au bureau du Journal*

---

**SAVON DU CONGO** BLANCHEUR DU TEINT

---

**Bière de Saint-Robert**
Veuve Poulat et Viallet GRENOBLE
**Spécialité de bières brune et blondes**
**FREDERIC LATIL**

---

**A LOUER DE SUITE**
**Faubourg La Beaume**
## TOUTE UNE MAISON
Composée de écurie, magasin, pré, vigne et jardin.

S'adresser à Mme Vve **Tamisier**, *propriétaire, rue Saunerie.*

---

## LESSIVE PHÉNIX

*ne se vend qu'en paquets de*
**1, 5 & 10 KILOGR.**
**500 & 250 GRAMMES**
portant la signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

**LESSIVE PHÉNIX**

---

## LA KABILINE

*Véritable Teinture des Ménages*
## LA KABILINE
*Pour rendre neufs ses Vêtements*
## LA KABILINE
*Adoptée par les Personnes économes*
## LA KABILINE
*Vendue dans le monde entier*
**ESSAYEZ-EN !**
Le Paquet : 40 Centimes

---

Sté Mutuelle d'Épargne en participation
Combinaisons nouvelles pour se constituer en 9 ou 14 ans un capital double, triple, pouvant être quintuplé et même décuplé par des **Lots**

Société Générale d'Épargne

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la *Direction* : 2, Cité Trévise, à Paris. — Représentants sérieux honorables et actifs, demandés partout : en France, à l'Étranger et dans les colonies.

---

*La Grande Marque Française des Desserts Fins.*

# BISCUITS PERNOT

DIJON, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENÈVE. *(4 Usines)*

**GRANDS SUCCÈS.**

**Suprême Pernot**
le meilleur des desserts fins.

**AMANDINE de PROVENCE**
DESSERT EXQUIS

**SORBET**
GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE

**PETIT BEURRE GAMIN**
*Le plus fin des petit-beurres.*

**FLEUR DES NEIGES**
Gaufrette Fondante double Vanille.

---

## PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du PAPIER d'ARMENIE
*Le meilleur Désinfectant connu.*

L'emploi du PAPIER D'ARMENIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Échantillon gratis.*

---

**65 ANNÉES DE SUCCÈS**
**HORS CONCOURS**
MEMBRE du JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
## DE RICQLÈS
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
*REFUSER LES IMITATIONS*
Exiger le nom DE RICQLÈS

---

Le Gérant Aug. TURIN.

---

Sisteron. — Imprimerie Aug. TURIN.

---

**ANÉMIE**
PAUVRETÉ du SANG, CHLOROSE
PALES COULEURS, FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE
CONVALESCENCE de toutes les Maladies.
*Broch.res Produits de St Vincent de Paul.*

**EN 20 JOURS**
GUÉRISON RADICALE par
L'ÉLIXIR DE St VINCENT DE PAUL
*Le Seul autorisé spécialement*
Renseignements chez les SŒURS de la CHARITÉ, 105, Rue St-Dominique. PARIS
GUINET, Phien, 1, Passage Saulnier, Paris. Toutes Pharmacies.

---

## BELLE JARDINIÈRE

PARIS — *2, Rue du Pont-Neuf, 2* — PARIS

*La Plus Grande Maison de Vêtements du Monde entier*
## VÊTEMENTS
pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
**AGRANDISSEMENTS TRÈS IMPORTANTS**
de Tous les Rayons
par l'ADJONCTION de 4 NOUVEAUX IMMEUBLES
*Envoi FRANCO des CATALOGUES ILLUSTRÉS et d'ÉCHANTILLONS sur demande*
Expéditions Franco à partir de 25 francs.
SEULES SUCCURSALES : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, LILLE, SAINTES.

© VILLE DE SISTERON

# A la Belle Jardinière

## RENTRÉE DES CLASSES

***TROUSSEAUX COMPLETS DE PENSION***

Pour Jeunes Filles, Fillettes & Garçons

**UN CHOIX CONSIDÉRABLE**

de CHEMISES de jour et de nuit, CAMISOLES, PANTALONS blancs et couleurs, TABLIERS et SARREAUX, couleurs et noirs, SERVIETTES de toilette nid d'abeille et éponges, MOUCHOIRS, CORSETS etc.

## UN GRAND ASSORTIMENT NOUVEAU

de COLLETS, JAQUETTES, VESTES, PELISSES & PLAIDS, **sont mis en vente depuis le Lundi 22 Septembre.**

**A TITRE DE RECLAME**

1 Lot de SERVIETTES nid d'abeille dimension 90+46

**Valeur 4. 50 seront sacrifiées à 3 25**

1 Lot MOUCHOIRS frou-frou, avec encadrement de toutes nuances

**Valeur 3 fr. sacrifiés à 2. 45**

LES CONFECTIONS & NOUVEAUTÉS D'HIVER SONT ARRIVÉES

**Une visite au Magasin de la Belle Jardinière s'impose aux clientes soucieuses, de leur elégance et intérêts.**

6, RUE DROITE — SISTERON

# LIQUIDATION

RÉELLE ET TOTALE -- TOUT VENDU A PERTE

**RAYON DE MESURES**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| COMPLETS | valeur 50 fr. | aujourd'hui | sur mesures | à | 39 fr. |
| — | — 65 fr. | — | — | à | 48 fr. |
| — | — 75 fr. | — | — | à | 58 fr. |

**RAYON DE CONFECTIONS**

TOUT pour RIEN ; Jugez-en : Un lot de PANTALONS à 19 sous. — VESTONS tussor, valeur 4 fr. vendus 49 sous. — CHEMISES de 3 fr. pour 39 sous. — COMPLETS draps 12 fr. — PARDESSUS 12 fr. — COMPLETS coutil, les plus beaux 8 fr. ordinaire 5 fr. et tout à l'avenant !

**Rue Mercerie MAISON LATIL**

## LA PFAFF et la MÉRIDIONALE

**Machines a Coudre perfectionnées**

**MAISON CHAURAND**

*Fondée en 1838.* — **DIGNE** (*Basses-Alpes*)

**30 MOIS DE CREDIT**

**Prix modérés — Escompte au comptant**

**UN MOIS A L'ESSAI — GARANTIES CINQ ANS SUR FACTURE**

**Maison de Confiance**

*Avant d'acheter une machine à coudre, demander le catalogue — Envoi franco*

## *Horaire des Trains. — Service d'Hiver*

**De Sisteron à Marseille**

| | | |
|---|---|---|
| Sisteron-Départ : 7 h. 39 ; | arrivée à Marseille | 1 h. 12 |
| 2 h. 24 ; | — | 7 h. 55 |
| 7 h. 02 ; | — | min. 01 |

**De Marseille à Sisteron**

| | | |
|---|---|---|
| Marseille-Départ : 4 h. 30 ; | arrivée à Sisteron | 9 h. 42 |
| 9 h. 30 ; | — | 3 h. 23 |
| 2 h. soir ; | — | 7 h. 37 |

**De Sisteron à Gap**

| | | |
|---|---|---|
| Sisteron-départ : 5 h. 32 ; | Veynes 8 h. | Gap 11 h. 08 |
| 9 h. 42 ; | — 11 h. 05 — | 2 h. 02 |
| 3 h. 23 ; | — 4 h. 45 — | 6 h. 10 |
| 8 h. 02 ; | — 9 h. 35 — | 10 h. 27 |

| De Sisteron à Digne | | De Digne à Sisteron | |
|---|---|---|---|
| 7 h. 39 arriv. | 9 h. 07 | 6 h. 58 arriv. | 9 h. 42 |
| 2 h. 24 | 4 h. | 1 h. 55 | 3 h. 23 |
| 7 h. 02 | 8 h 18 | 6 h. 15 | 7 h. 37 |

**De Sisteron à Grenoble**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9 h. 42 arriv. | 2 h. 45 | 8 h. 37 | 2 h. 24 |
| 3 h. 23 — | 8 h 32 | 1 h. 23 | 7 h. 02 |

*Impressions*

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

**et de Décès**

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

## IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

## AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

*Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

*Impressions*

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

*Etiquettes en Couleurs*

VARIÉES

IMPRIMÉS DE COMMERCE, POUR MAIRIES ET ADMINISTRATIONS

**ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION**

ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

# L. BORRELY, Peintre

**Ancienne Maison SARTORI, rue Saunerie**

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, colles et ocres etc... etc..

**Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets**

**Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés**

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

**LA RENTE**

*reçoivent Gratuitement en prime*

**Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.**

Le SENATS public : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cies. — Cours de toutes les Valeurs. Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Blâme des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes de Suez, des Cies de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer. Cours des Changes, tous les tirages français et étrangers. — Un An 1 6 fr. — 5, Rue Drouot, PARIS

**L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE**

*25 Ans de Succès.* — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* **GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris**

# CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

*Machines Agricoles et industrielles de toute provenance*

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

**S'ADRESSER A M. A. REYNIER**

**SISTERON GRANDE Ste ANNE**

**Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.**

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON